

Vendredi 05 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TOURISME

Annecy et le Grand Annecy soutiennent l'initiative du gouvernement pour la régulation des meublés de tourisme

Dans le cadre des travaux rendus ce vendredi 5 février sous la forme d'une « feuille de route État-Collectivités territoriales sur les meublés de tourisme », la Ville d'Annecy et l'Agglomération du Grand Annecy font part de leur soutien à cette initiative du gouvernement, dont elles sont signataires et réaffirment leur volonté d'une meilleure régulation de ces offres de location.

À l'initiative d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, une concertation a été menée ces derniers mois, avec les collectivités territoriales et les plateformes en ligne de location de meublés de tourisme. Les conclusions de ces échanges ont été rendues publiques ce vendredi 5 février, sous la forme d'une feuille de route qui propose différentes mesures destinées à mieux connaître, analyser et encadrer le secteur de la location des meublés de tourisme en France.

Dans les grandes villes ou dans les villes touristiques, la location saisonnière via des plateformes de type Airbnb, Homelidays ou encore Abritel, a un impact sur l'offre de logements pérenne et sur les prix de l'immobilier. Une incidence également relevée à Annecy et dans les communes de l'Agglomération, secteur déjà en forte tension locative. C'est la raison pour laquelle la Ville et l'Agglomération soutiennent cette feuille de route, qui servira de base aux discussions et échanges futurs avec les plateformes de location.

Renforcer le cadre législatif et améliorer la connaissance du sujet

Ce marché, en très fort développement en France sous l'impulsion des plateformes internationales de locations saisonnières, n'est pas soumis à la réglementation applicable aux locations classiques. Les axes de travail proposés dans la feuille de route présentée aujourd'hui par la ministre chargée du Logement, encouragent donc un développement équilibré et mieux encadré des meublés de tourisme, en complément du cadre législatif et réglementaire déjà développé par l'État ces dernières années.

Parmi les recommandations formulées, la création d'une interface de partage des connaissances et expériences relevées dans les différentes collectivités territoriales, pour mutualiser l'information et mieux appréhender le secteur ; le développement d'un guide de la réglementation en vigueur afin d'uniformiser les pratiques; la construction d'une interface web pour favoriser le contrôle et le suivi des résidences mises en location ; la lutte contre les nuisances et les troubles de voisinages induits par ces locations ; ou encore la maîtrise de la transformation de biens en meublés de tourisme permanents.

Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel presse@annecy.fr

<http://www.annecy.fr/> www.facebook.com/VilleAnnecy/

www.instagram.com/villeannecy/

Le Grand Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 63 48 88

Mel communication@grandannecy.fr

www.grandannecy.fr

www.facebook.com/grandannecy

